



GROUPEMENT DE SERVICES
"Commandes groupées"
Lycée André MAUROIS
1 rue de Lorraine
CS 80320
76503 ELBEUF SUR SEINE

Tél. : 02.32.96.94.41
 Fax : 02.32.96.94.49
 Email : vercors-rouen@ac-rouen.fr

Rien ne doit être inscrit dans ce cadre par le Candidat.

Marché du Groupement de Services
 des "EPLÉ" de l'agglomération rouennaise

Nature du Marché : Prestations de services.

Ayant pour objet : Nettoyage des hottes et extracteurs de cuisine et plonge.

Marché à Procédure Adaptée – Marché à bons de commande portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Références :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- Décret n°2019-259 du 29 mars 2019
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
- Arrêtés du 22 mars 2019 entrée en vigueur du code de la commande publique

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le Candidat.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.).
MARCHE N°2021/C

Le présent cahier comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le nettoyage annuel des hottes et extracteurs de cuisine installés dans les Lycées et Collèges publics adhérents au Groupement de Services "Commandes Groupées" de l'Agglomération rouennaise, conformément à l'article GC 18 du Règlement de sécurité contre l'incendie dans les E.RP.

Le nombre et la nature de ces installations sont recensés pour chaque établissement sur le document en annexe. Pour plus de renseignements, les candidats sont invités à se rapprocher de chaque établissement.

D'une manière générale, le titulaire s'engage à effectuer toutes les prestations nécessaires en vue du fonctionnement normal de ces installations, dans les conditions réglementaires de sécurité.

ARTICLE 2 : PROCEDURE SUIVIE

Marché à Procédure Adaptée – Marché à bons de commande portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Références :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- Décret n°2019-259 du 29 mars 2019
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
- Arrêtés du 22 mars 2019 entrée en vigueur du code de la commande publique

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché public de prestations et de services.

A l'issue de la consultation, chaque membre du groupement signera avec le candidat retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

ARTICLE 4 : LIEUX D'EXECUTION

La présente consultation concerne divers établissements scolaires de l'agglomération rouennaise figurant sur l'état récapitulatif joint en annexe.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet le 1^{er} janvier 2022.

Il est conclu pour une durée de trois ans fermes et prendra fin le 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

L'absence de mandatement sous ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points.

ARTICLE 7 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES

La date de réception des offres est fixée au :

Mardi 20 avril 2021 avant 12 heures

Aucun dossier ne sera accepté après ces date et heure limites

ARTICLE 8 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Sans objet

ARTICLE 9 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres aura lieu en considération des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1) **Le prix des prestations.**
- 2) **La valeur des prestations appréciée à partir de la note technique demandée au CCAP.**

ARTICLE 10 : PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de prix détaillée devra être présentée sur le modèle fourni, chaque établissement faisant l'objet d'une proposition de prix, sous peine de rejet de l'ensemble. Les variantes ne sont pas acceptées.

Les offres doivent être rédigées en langue française et en euros.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises.

Les documents administratifs à fournir sont les suivants :

Les pièces relatives à la candidature en application de l'article R. 2143-3 du code de la commande publique, de l'art 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'arrêté du 29 mars 2016 :

- ☞ Les imprimés DC1 et DC2 dûment remplis et signés.
- ☞ Les pièces qui y sont réclamées, en fonction du statut du candidat, à savoir :
 - * Impôts sur le revenu et impôts sur les sociétés ; certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666, feuillets 3 et 1)
 - * T.V.A. : certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666 feuillet 1).
 - * Cotisations sociales : attestation au paiement.
 - * Congés payés assurés par une caisse de congés payés : attestation du paiement.
 - * Cotisations obligatoires d'assurance maladie, vieillesse, maternité et invalidité : attestation du paiement.

L'ensemble de ces attestations peut être remplacé par l'imprimé « état annuel des certificats reçus » délivré par le Trésorier Payeur Général du département.

- ☞ Une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'a pas été condamné depuis 5 ans pour une violation de la législation concernant le travail clandestin.

☞ Une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

☞ Une liste des références de l'entreprise datant de moins de trois ans dans le domaine de la présente consultation.

☞ La police d'assurance en cours de validité garantissant des conséquences en cas de dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion des prestations.

Le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3.

L'offre comprend

☞ L'annexe financière remplie

☞ Les tableaux des offres de prix complétés **sur le modèle d'origine** qui engage le candidat.

☞ La note technique prévue au CCAP (article 4)

A l'issue de la consultation après délibération en CAO

☞ Le candidat retenu devra signer les actes d'engagement qui lui seront transmis par le lycée André Maurois et qui reprendront l'ensemble des éléments de la présente offre (un acte d'engagement par établissement adhérent).

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Transmission du dossier par voie électronique

Les candidats transmettront leur dossier par voie électronique via le Profil Acheteur : www.achatpublic.com. Les frais d'accès au réseau internet sont à la charge du candidat.

Le soumissionnaire précisera son nom et le type de document utilisé dans le nom de chaque fichier en reprenant la dénomination du DCE.

Un numéro de dossier unique sera porté à sa connaissance. Les données échangées seront cryptées. Les échanges seront sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https. L'horodatage sera effectué par le site. Si un dossier est envoyé plusieurs fois, le dernier envoi annulera et remplacera le (ou les précédents) s'il est reçu avant la date et l'heure limites de remise des dossiers.

La durée du téléchargement sera fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents. La bonne fin de transmission du dossier générera un accusé de dépôt de pli électronique qui devra intervenir avant la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des dossiers.

Tout fichier constitutif du dossier devra être traité par un anti-virus préalablement à son envoi. Tout dossier ou copie dans lequel un virus informatique sera détecté fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture par le pouvoir adjudicateur et ce dossier (ou copie) sera réputé n'avoir jamais été reçu.

A titre de **copie de sauvegarde**, les soumissionnaires pourront effectuer une transmission sur support clé USB dans les délais impartis pour la remise des dossiers. Toute copie de sauvegarde

devra parvenir avant la date et heure fixées, à défaut elle sera écartée de la mise en concurrence. La copie de sauvegarde sera ouverte conformément à la réglementation en vigueur.

La copie de sauvegarde sur support clé USB sera transmise – ou remise contre récépissé – à l'adresse indiquée ci-dessous, sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

NOM OU CACHET DU CANDIDAT

COPIE DE SAUVEGARDE

**Marché « NETTOYAGE DES HOTTES ET EXTRACTEURS
DE CUISINE ET PLONGE »**

Groupement de Services "Commandes groupées"

Lycée André MAUROIS

1 rue de Lorraine

CS 80320

76503 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

NE PAS OUVRIR

ARTICLE 12 : CONDITIONS PARTICULIERES

Le candidat, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, doit fournir des certificats attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales. Le délai de production des certificats après information du candidat par le représentant de l'établissement coordonnateur est fixé à sept jours.

ARTICLE 13 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les candidats peuvent obtenir des renseignements techniques auprès des gestionnaires des EPLE.

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les candidats peuvent obtenir des renseignements administratifs et les documents gratuitement sur simple demande par l'intermédiaire des moyens ci-dessous :

☎ : 02. 32.96.94.44

☎ : 02. 32.96.94.41

Email : vercors-rouen@ac-rouen.fr

Via le Profil Acheteur : www.achatpublic.com